

2024/30/05/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h04, heure de son arrivée), PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 2

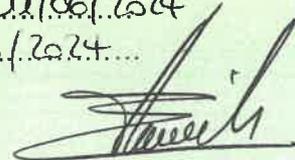
Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 11/06/2024

Certifié exécutoire le 11/06/2024

A GOURIN, le 11/06/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



2- AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CAS D'ALERTE « ECOWATT »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 9 juin 2023 relative au contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public en cas d'alertes « ECOWATT ».

Il présente au conseil municipal l'avenant n°1 à ce contrat de partenariat qui a pour objet de modifier le périmètre de patrimoine concerné.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant n°1 au contrat de partenariat avec Morbihan Energies.

Département du MORBIHAN

VU l'avenant N°1, ainsi que le plan des horloges, en annexes de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'avenant n°1 au contrat de partenariat avec Morbihan Energies.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 30 mai 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.